

MARCHE PUBLIC PASSE DANS LE CADRE DU 1 % ARTISTIQUE

AVIS DE PUBLICITE



Commande d'oeuvre d'art au titre de
l'obligation de décoration des constructions
publiques dite « 1% artistique »

Organisme qui passe le marché (pouvoir adjudicateur) :

Direction départementale des territoires et de la mer
1 allée du général Troadec
BP 520
56019 Vannes cedex

Non et coordonnée de la personne à contacter pour le maître d'ouvrage :

Valérie Commelin

DDTM 56/Direction

Tél : 02-56-63-72-05

Courriel : valerie.commelin@morbihan.gouv.fr

L'ensemble du dossier de consultation est téléchargeable sur le site ci-dessous, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=417766&orgAcronyme=g6l>

En cas de difficulté, le dossier est également consultable sur le site suivant :

<https://marches-publics.gouv.fr>

La référence de la consultation à indiquer dans le moteur de recherche est la suivante :

2019_PFRA_DDTM_Troadec

Les candidatures et les offres des artistes ainsi que les échanges (questions, informations,...) devront transiter uniquement via la plateforme des achats de l'état (lien ci-dessus), afin de satisfaire aux exigences de sécurité, de traçabilité, d'horodatage et de système d'accusé réception.

Objet du marché :

Dans le cadre du 1 % artistique et de l'obligation de décoration des constructions publiques, une procédure est ouverte pour la réalisation d'une œuvre artistique pour le bâtiment de la DDTM du Morbihan nommé le Troadec et situé à Vannes.

Les fonds alloués au titre du 1 % artistique seront utilisés pour la réalisation d'une œuvre artistique au sein du bâtiment (patio intérieur et/ou murs intérieurs dans les étages) et/ou à l'extérieur. L'œuvre pourra également être rappelée sur le mur extérieur en façade.

Elle sera réalisée en tenant compte du contexte historique de la DDTM, regroupant une partie des missions des anciennes Direction Départementale de l'Équipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Départementale des Affaires Maritimes. La DDTM est un service de l'État fortement ancré sur son territoire, assurant des missions techniques et administratives.

Elle travaille avec les élus, les citoyens, de nombreux professionnels (agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, bailleurs sociaux, auto écoles,, ...).

Le choix de l'œuvre est ouvert. Il pourra s'agir de photographies, de peintures, sculptures ou tout autre type d'œuvre d'art plastique.

Montant de l'enveloppe de cette opération : 92 000 € TTC.

Cette enveloppe comprend :

- les honoraires de l'artiste lauréat, la cession de ses droits d'auteurs ;
- les coûts de conception, réalisation, et d'installation de l'oeuvre jusqu'à réception définitive ;
- l'indemnité pour les candidats non retenus,
- les frais de publicité et de procédure (ex : honoraires et frais de déplacement de membres du comité).

Date limite de remise des dossiers de candidature :

Le 13 mai 2019 à 12h00

Le dossier de consultation est également disponible sur les sites suivants :

- Le Site internet dédié au 1% :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Le-1artistique/Consulter-les-appels-a-candidature>

- CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain

<http://www.cipac.net/les-annonces/appels-a-projets-et-residences>

-FRAAP - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens

<http://caap.asso.fr/spip.php?rubrique4>

-Centre National Des Arts Plastiques.....

<http://www.cnap.fr/navigation/profession-artiste/appels-candidatures-et-offres-d%E2%80%99emploi/1-artistique-et-commandes-publi>